

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité
des membres en exercice :**

Nombre de Conseillers :

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, arrivée de Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M. DEBALLÉE Victorien
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEBALLÉE Pascale
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude
Mme PELLUAU Carole donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M. LEBREC Michel

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés : Néant

Etaient absents non excusés : Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Mme Claude GOURON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 07 / 2022

VENTE CONSORTS MABILLE / MAIRIE DE VERNOU



Madame Le Maire expose les différents échanges menés auprès des Consorts Mabile visant à céder à la commune la parcelle AM 359, incluse dans l'Opération d'Aménagement et de Programmation « Quincampoix » à l'euro symbolique. En contrepartie, M. Philippe Mabile est autorisé à créer une ouverture sur l'impasse pour desservir sa propriété et les réseaux installés jusqu'à la limite de sa propriété permettant ainsi la constructibilité de sa parcelle.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition de la parcelle AM 359, d'une contenance de 186 m2, aux consorts Mabile à l'euro symbolique et de confier l'établissement de l'acte à Maître Martine Mounier-Vivier de Vernou-sur-Brenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AM 359 d'une contenance de 186 m2
- **accepte** de prendre en charge les frais afférents ;
- **autorise** Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



**Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE**